

**DEMARRAGE DU CHANTIER DU COLLEGE DU "BOIS DE LA BARTHE" à PIBRAC
COMpte RENDU DE LA REUNION DU MARDI 5 FEVRIER A 18 H00 ET 20H30**

Présents (élus Cd31 - administration) : C. Pouponneau et A. Simion, **conseillers départementaux Toulouse 7**

MC Leclerc, **Vice-Présidente à l'éducation**

M. Calazel, **conseillère éducation, cabinet du Président**

Direction Générale Déléguée Services Opérationnels : L. DELRUE, M-H DE MALVINSKY

- **Direction de l'Education :** N. KRONENBERGER, D. TRONCHE, A.PINATON

- **Direction de l'Architecture :** D.PERSET, E. FARCY, I. ASSELIN, S. DELPY

- **Direction des Transports :** C. SAUMADE

Toulouse Métropole - Pôle territorial Ouest : M.THOMAS

Principale du collège de Pibrac : Mme TORTORICI

Maîtrise d'oeuvre de l'opération : O. SCHERTENLEIB et J. COUTINEAU (architectes), F. NOIR (pilote), N. BRIANT (bureau d'études)

Nombre de participants (administrés, élus locaux...) : 120 personnes environ : élus locaux, dont le maire de Pibrac, des enseignants, des parents d'élèves et des riverains.

Questions / réponses relatives au futur collège définitif (livré en septembre 2019) et au collège provisoire (opérationnel de mai 2018 à juin 2019)

Thème	Question	Intervenant	Réponse	Intervenant
Généralités	<p>Le collège provisoire sera installé sur le terrain de sport à proximité du collège actuel (mis à disposition par la Mairie de Pibrac durant 14 mois) et s'articulera autour de 8 blocs de modules préfabriqués. La cour d'une superficie de 1200 m² sera situé au centre de l'installation. L'accès au patinodrome est conservé.</p> <p>Les numéros des salles de classe provisoire seront similaires à ceux utilisés dans le collège actuel pour permettre aux élèves de conserver des repères.</p> <p>Le plan présenté au collège par le Conseil départemental sera travaillé avec les élèves afin qu'ils s'approprient rapidement les lieux. Le plan de circulation sera adapté pour organiser les flux sur le site. L'accès au portail ne changera pas.</p> <p>La cour du collège provisoire sera plus petite que celle du collège actuel. Les casiers et porte cartable seront transférés dans le collège provisoire.</p> <p>Les élèves ne seront pas tenus de se ranger dans la cour du collège provisoire, ils seront invités à se placer devant leur salle de cours.</p> <p>Le service de restauration comptera 2 services : 11h30 et 12h30 (9 classes x 2 soit 3 classes x 3 dans l'heure) ; 2 assistants d'éducation (AEd) seront mobilisés pour assurer le transfert des élèves.</p> <p>Un poste d'AED supplémentaire sera affecté pour la rentrée des vacances de printemps.</p> <p>Les activités sportives ne pourront être maintenues à 13h00, elles seront reportées à 16h00 ou le mercredi après-midi durant un an.</p> <p>Les 3 classes arrivent, mangent et repartent ensemble. Circulation close, grillage + palissade. Le grand portail est toujours ouvert (accès patinodrome), 2ème portail proche de la loge.</p>			Mme la Principale
Sécurité du chantier	La reprise des cours se fait à 14h00 l'après-midi, or, les travaux sur le site seront suspendus jusqu'à 14h30 ... pourquoi ce décalage ?	CPE	Cette plage horaire plus large constitue une marge de 30 minutes pour garantir la sécurité des élèves en dissociant clairement le temps de circulation des collégiens et la reprise du chantier. Le cheminement des élèves entre les salles de cours provisoires et la cantine sera identique à l'aller et au retour et complètement sécurisé (clos en tout point et doté d'un sas au niveau du portail d'entrée qui assure automatiquement la fermeture du passage des élèves lorsqu'il est ouvert aux engins de chantier).	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité du chantier	Comment organiser le cheminement des élèves à la cantine ? Par groupe ?	Enseignant	Les élèves se déplaceront par groupe de 100 et seront systématiquement pris en charge et accompagnés sur tout le trajet (Cf. 2ème phase du support de présentation du futur collège).	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité du chantier	Une fois la zone désamiantée, les matériels de mise en oeuvre sont-ils réutilisés ?	Enseignant	Non, les matériels sont jetés au même titre que l'amiante. Le Département a fait le choix d'aller au-delà des prescriptions réglementaires en retirant toute l'amiante, quelle que soit la nature des matériaux recensés dans le collège (colle, isolant...) par un contrôleur indépendant ; l'opération de désamiantage durera plusieurs mois et avoisinera les 1 million d'euros. Le plan de retrait de l'amiante sera validé par les services de l'Etat et des analyses d'air complémentaires seront réalisées dans la zone accessible aux élèves, en plus des mesures obligatoires, par un organisme indépendant mandaté par le Conseil départemental.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité	Y a-t-il un interphone pour ouvrir le portail ou se signaler à la loge du collège provisoire ?	Parent d'élève	Un visiophone sera installé sur le portillon d'accès au collège provisoire, qui permettra le contrôle des accès et l'ouverture depuis la loge. Il convient d'assurer une présence permanente dans la loge pour contrôler les accès.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité	Qu'en est-il du contrôle des accès dans le collège définitif ? Entrée, sortie ?	Parent d'élèves	Le projet se conformera aux exigences Vigipirate. Il y aura 2 portails à passer : un grand portail coulissant manuel doublé d'un portillon avec interphone (actionnable depuis la loge) puis, au niveau de la loge, une second portail permettra d'accéder à la cour. Accès ouvert le matin, puis refermé dans la journée.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité	Quelle sera la hauteur des clôtures autour du collège ?	Parent d'élèves	Aujourd'hui les barrières sont assez basses. Le Plan Local d'Urbanisme impose une hauteur de 1,80 m maxi. Une dérogation a été cependant accordée par la Mairie pour pouvoir installer des clôtures de 2 m autour du collège.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité	Comment va fonctionner la ventilation de la salle de restauration pendant les travaux de désamiantage ?	Parent d'élèves	Les deux installations sont tout à fait séparées et indépendantes. De plus, les locaux en cours de désamiantage sont systématiquement soumis à un dispositif de dépression d'air pour éviter le déplacement des poussières.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Sécurité	Pendant les travaux, les élèves vont cheminer vers la cantine ... N'y aura-t-il pas des risques en présence des engins de chantier ?	Parent d'élèves	Il n'y aura aucun camion sur le trajet de 11h30 à 14h30, cette obligation est fixée contractuellement avec le responsable du gros œuvre. De plus, l'installation de palissades et de clôtures munies d'un sas garantie le fait que les élèves ne pourront pas croiser les engins de chantier dès lors que le portail est ouvert aux véhicules ; il n'y aura pas de croisement possible.	Maître d'œuvre du Conseil départemental

Thème	Question	Intervenant	Réponse	Intervenant
Restauration	Comment la production des repas sera-t-elle assurée durant les travaux de mai à août 2019 ?	Parents d'élèves	Il sera fait appel à la cuisine centrale des lycées (actuellement sert les repas du collège de Frouzins par exemple). Les repas seront donc simplement réchauffés sur site, pendant 2 mois et demi seulement.	Mme De Malvinsky
Plan de circulation	Toulouse métropole va sécuriser le cheminement entre le parking et le collège provisoire (Cf. support de présentation). Une voie sera réservée au stationnement des bus à proximité immédiate du collège ; seul un accès riverain a été accordé sur cette voie. Le stationnement restera possible sur les parkings adjacents au collège provisoire.			M. THOMAS Toulouse Métropole
Cadre de vie	Quel accès au restaurant scolaire pendant les travaux ? Mouvement au self, entrée, sortie ?	CPE	L'entrée de l'espace de restauration restera identique à celle d'aujourd'hui. Il en sera de même pour la sortie. Il y aura à terme une sortie supplémentaire. Le fonctionnement sera identique au fonctionnement actuel pendant la quasi-totalité des travaux	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Le trajet entre les salles de cours provisoires et la cantine ne pourrait-il pas être plus court pour les élèves ?	Parent d'élève	Le trajet évoluera sur la durée du chantier et sera réduit dans le 2ème temps des travaux	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Est-il prévu la réinstallation des tables de ping-pong au collège provisoire ?	CPE	Oui, les tables de ping-pong actuelles seront conservées. Le lieu d'implantation sera défini en accord avec le collège.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Quelle sera la surface de la cour du collège définitif ? Quelles en seront les voies d'accès et les sens de circulation ?	Enseignant	La cour définitive du collège aura une superficie de 1,900 M2. Deux halls d'accès donneront sur la cour, un face à la cantine et l'autre à proximité du Centre de Documentation et d'Information (CDI) - Cf. Plan détaillé dans le support de présentation accessible en ligne.	Mme la Principale
Cadre de vie	De quoi seront constitués les espaces verts dans le collège définitif ?	Parent d'élève	L'idée est de surélever les espaces verts pour éviter les piétinements. Cela prendra la forme de 3 îlots-bancs de 45 cm de hauteur constitués de paillage et d'essences locales résistantes.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Y aura-t-il d'autres bancs ?	Parent d'élève	Oui, devant le CDI par exemple.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Concernant le véhicule de fonction du collège, une place de parking est-elle prévue?	Personnel du collège	Pas prévue dans le collège provisoire. En revanche, un garage adapté sera construit dans le collège définitif.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Y aura-t-il un micro à la vie scolaire dans le collège provisoire ?	CPE	Oui, il sera installé.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Le parking des enseignants dans le collège définitif sera-t-il plus grand que celui de l'actuel collège ?	Enseignant	Non. Il ne sera pas possible d'étendre l'emprise du parking compte tenu des règles applicables en matière de lutte contre l'imperméabilisation des sols.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Peu de sanitaires sont visibles sur le plan. Y en a-t-il assez ?	Parent d'élèves	Des blocs sanitaires sont prévus à l'extérieur et à l'intérieur à chaque niveau.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Où seront installés les casiers dans le futur collège ?	Parent d'élèves	Les casiers seront concentrés dans les circulations intérieures et à proximité du local destiné à déposer temporairement les cartables.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Quels horaires sur le chantier durant l'été ?	Riverain	De 7h30 à 17h en général. Un peu plus tôt durant l'été pour les travaux nécessitant de forte exposition à la chaleur. A noter que l'utilisation de matériaux en bois (filiale sèche) générera peu de bruit. Une réflexion a été menée pour limiter le bruit et les nuisances sonores dans le cadre de ce chantier.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Où se gareront les ouvriers et les chauffeurs de camions durant le chantier ?	Parent d'élèves	Les ouvriers se gareront en priorité sur le chantier sur les aires de stationnement qui leur seront réservées. Il convient de préciser que le fait de conserver l'essentiel du bâtiment existant diminue sensiblement le nombre de camions et le volume de béton à transporter sur le chantier.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Quelle sera la hauteur du bâtiment en façade ?	Parents d'élèves	La même hauteur qu'aujourd'hui, simplement rehaussée d'un garde corps d'un mètre environ.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Y aura-t-il une climatisation dans le nouveau collège ?	Parents d'élèves	Pas de climatisation possible dans les bâtiments d'enseignement ; en revanche, une "ventilation naturelle traversante assistée" sera mise en place à l'aide de grilles de transfert dans les salles, permettant une ventilation par création de flux de l'extérieur à l'intérieur. La puissance de service de ce dispositif sera doublée la nuit pour refroidir les locaux. En parallèle, un travail important sera réalisé en matière d'isolation et de protection solaires passives (brise soleil et maintien d'une forte luminosité dans les classes).	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Cadre de vie	Les salles auront les mêmes numéros dans le collège provisoire. Un temps avec les élèves sera organisé pour leur présenter leur nouvel environnement. Les élèves ne se rangeront plus dans la cour mais ils iront directement devant les salles. Les casiers et les portes cartables seront repositionnés sous le préau. 9 classes à 11h30, 9 classes à 12h30, 3 classes, 2 AED et 2 AED toujours présentes. Les activités seront toujours les mêmes sauf changement des horaires des associations sportives en fin de journée ou le mercredi après-midi.			Mme TORTORICI Principale
Cadre de vie	Est-ce- que les 3ème auront des casiers dans le collège provisoire ?	Parents d'élèves	Non, les casiers sont uniquement réservés pour les élèves de 6ème à la 4ème, comme c'est déjà le cas dans le collège actuellement	Mme TORTORICI Principale

Thème	Question	Intervenant	Réponse	Intervenant
Accès	Un lieu est-il prévu dans le collège provisoire pour stationner les vélos ?	Parent d'élève	Un lieu spécifique sera établi à proximité de l'entrée, pour mettre les vélos en sécurité, à l'intérieur du collège.	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Accès	Y a-t-il un arrêt minute prévu pour les parents ? Au parking Sainte-Germaine ?	Parent d'élève	Non, ce n'est pas prévu. Le parking en question est sur le domaine public et relève de la compétence de la Mairie.	Maître d'œuvre David TRONCHE
Accès	Un parc à vélo est-il prévu pour les professeurs dans le collège définitif ?	Enseignant	Oui, un local est prévu à cet effet (Cf. plan)	Maître d'œuvre du Conseil départemental
Accès	Où les parents vont-ils se garer ? Comment les élèves iront au collège à pied ? Et où se garent les bus ?	M. THOMAS Toulouse Métropole	Pour les bus un stationnement est réservé sur l'avenue du Bois de la Barthe qui sera donc interdite à la circulation. Les voitures seront déviées par la rue adjacente. Les livraisons sont autorisées sur l'avenue du Bois de la Barthe hors horaires des bus si le Conseil Départemental est d'accord. Les parents continueront donc à se garer sur le parking actuel comme aujourd'hui. Le cheminement pour les enfants du collège, avenue du Bois de la Barthe sera sécurisé puisque dépourvue de la circulation car elle est réservée aux stationnements des bus	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Quel sera le cheminement des enfants ?	Parent d'élèves	Réfection du trottoir face au collège sur une largeur de 1m 40 pour compenser les trottoirs qui longent le collège, hors norme à cause de la présence des arbres.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Les bus qui stationnent devant la crèche à "gaz ouvert" constitueront une nuisance importante pour les enfants.	Parents crèches	Aujourd'hui il n'y a pas de bus. En revanche, la voie est empruntée par de nombreux véhicules de parents. Voir avec le Conseil Départemental pour que les bus éteignent le moteur. Les élèves doivent être déposés au plus près.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Pourquoi ne pas faire stationner les bus ailleurs ?	Parent d'élèves	6 bus de 13 m = 80 mètres. Le respect des passages pour l'accessibilité contraint leur stationnement.	Mme SAUMADE
		Parent d'élèves	On ne peut pas les faire stationner plus loin dans l'avenue du Bois de la Barthe car il y a des arbres qu'on ne va pas couper et en plus ils vont boucher la sortie de la rue nécessaire au délestage.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	L'aire de stationnement proposée est trop proche de la crèche. Les gaz d'échappement vont constituer de fortes nuisances pour les enfants.	Parent d'élèves	Il faut toute la longueur de la voie réservée pour stationner les bus. On ne peut pas mettre les bus devant des zones non accessibles. Les sorties d'échappement toujours à gauche, côté circulation. M.Thomas suggère de laisser les enfants à l'intérieur de la crèche pendant la présence des cars.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Le Conseil départemental rappelle que les chauffeurs doivent éteindre le moteur des bus quand ils sont stationnés. Le Conseil départemental veillera à rappeler ce message aux transporteurs.			Mme SAUMADE
Accès	Il y a 2 entrées au niveau de la crèche, n'y a-t-il pas une possibilité le long de la route ? Pourquoi ne pas envisager une autre entrée ? Pourquoi ne pas faire cheminer les élèves par le milieu ?	Parents d'élèves	La place n'est pas suffisante, pas possible le long de la route. Seule la zone continue proche du collège correspond à la place choisie pour l'heure.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Pourquoi ne pas envisager l'entrée par le boulevard des écoles ?	Parents d'élèves	Le trajet pour les enfants serait trop long ; l'entrée n'est pas adaptée au collège provisoire (accès livraisons)	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	"Il y a des habitudes à Pibrac, la majorité de gens iront sur le parking derrière le patinodrome et passeront par le petit chemin !". LA présence de bus devant la crèche va occasionner des nuisances pour les jeunes enfants.	Parents d'élèves	Il convient de respecter l'accès pompier, la norme impose de stationner les bus au plus près de l'établissement → directives nationales pour que les enfants soient le moins exposés à la circulation.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Pourquoi ne pas stationner les bus sur le parking du patinodrome ?	Parents d'élèves	Cela aurait nécessité de gros travaux d'aménagement, le terrain est pentu, présence de commerces etc.... problème de circulation des bus.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Pourquoi ne pas utiliser l'accès sécurisé du chantier le matin, pour l'arrivée des élèves ?	Parents d'élèves	2 AED seront mobilisées systématiquement à midi pour acheminer les élèves du collège provisoire à la cantine, mais pas le matin. Cette possibilité est donc à exclure faute d'accompagnant.	Mme TORTORICI Principale
Accès	La voie avenue du Bois de la Barthe sera-t-elle fermée tout le temps où juste pendant le passage des bus ?	Parents d'élèves	Les services techniques savent faire des arrêts à l'heure à conditions d'être fins sur les horaires tout comme octroyer une dérogation pour des cas particuliers, mais dans ce cas de figure, seules les livraisons seront autorisées pour ne pas risquer de bloquer la circulation des bus en cas de stationnement abusif.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	Il y a 4 places devant la MJC utilisées par le personnel de la crèche, pourra-t-on continuer à les utiliser ?	Directrice de la crèche	Les employés de la crèche arrivent vers 7h30 - 8h30, par conséquent, cette solution n'est pas envisageable sauf à arriver avant le passage des bus Il est rappelé qu'un espace public ne peut être privatisé pour quelques usagers seulement.	M. THOMAS Toulouse Métropole
Accès	<p>Les propositions formulées par Toulouse métropole concernant la circulation et le stationnement des bus n'ont pas été jugées satisfaisantes, notamment par les parents ayant des enfants à la crèche. Même si les questions de voirie relèvent de la compétence de Toulouse métropole et de la ville de Pibrac, le Conseil départemental propose qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec les parents qui le souhaitent pour rediscuter de ce point</p> <p><u>le 20 mars 2018, à 18h00, au collège du Bois de La Barthe à PIBRAC.</u></p>			L. DELRUE